



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°678) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET POLE  
DOCUMENTAIRE, A LEOP'ART, A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-063  
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'association « Leop'Art » représentée par Madame Dominique REMONDIN MONSANT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des cours, dans la salle Ailey, les samedis 12, 19 et 26 septembre, 17 octobre, 14, 21 et 28 novembre 2020, 9, 16 et 30 janvier, 6 et 13 février, 13 mars, 3 et 17 avril et 22 mai 2021, de 13 h 30 à 16 h 30 et dans le Pôle documentaire, les samedis 23 janvier et 29 mai 2021 de 13 h 30 à 16 h 30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « Leop'Art » représentée par Madame Dominique REMONDIN MONSANT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 792 TTC (sept cent quatre-vingt-douze euros), afin d'organiser des cours, dans la salle Ailey, les samedis 12, 19 et 26 septembre, 17 octobre, 14, 21 et 28 novembre 2020, 9, 16 et 30 janvier, 6 et 13 février, 13 mars, 3 et 17 avril et 22 mai 2021, de 13 h 30 à 16 h 30 et dans le Pôle documentaire, les samedis 23 janvier et 29 mai 2021 de 13 h 30 à 16 h 30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210224-lmc1H7828H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021 Date de Publication : 24/02/2021
---